DELIBERATION N° 26

Demande de subvention DRAC
Actions Dieppe Ville d'Art et d'Histoire – Année 2014

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :34
Nombre de votants :33

LE 22 JANVIER DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 15 janvier 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°1 à la question n°6), Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n°6 à la question n°70), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël (de la question n°1 à la question n°15), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°7 à la question n°70), Mme LEGRAND Vérane, Mme COTTARD Françoise, M. BOUDIER Jacques (de la question n°1 à la question n°5), Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël (de la question n°16 à la question n°70).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n°7 à la question n°70), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline, Mme COTTARD Françoise à M. BREBION Bernard, M. BOUDIER Jacques à M. JUMEL Sébastien (de la question n°1 à la question n°5), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. DUTHUIT Michel (de la question n°16 à la question n°70).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie attribue chaque année à la Ville de Dieppe une subvention afin de soutenir les actions portées par le service d'animation du patrimoine.

La Ville de Dieppe doit pour cela en faire la demande et lui soumettre les actions qu'elle souhaiterait voir soutenues dans le cadre de cette subvention.

Les actions proposées au titre de l'année 2014 sont les suivantes :

- les actions liées aux Journées du Patrimoine 2014 dont la thématique est *"patrimoine culturel, patrimoine naturel"*, avec une mise en valeur du *"paysage"*.
- la mise en oeuvre matérielle du projet *"Parking Day"*, projet qui vise à transformer temporairement les places de parking payantes en espaces végétalisés, artistiques et conviviaux.
- la mise en place des classes patrimoine (rentrée 2014).
- la programmation été 2014 avec pour thématiques principales : *"le paysage"* et *"la guerre de 1914/1918"*.
- la formation continue des guides-conférenciers.

Considérant l'avis des commissions n° 1 du 13 janvier 2014 et n°5 du 14 janvier 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter pour le financement de ces actions, l'attribution de la subvention DRAC au plus haut taux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

➢ **33 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. Jacques BOUDIER - Conseiller indépendant «Verts », M. Jean-Claude CHAUVIERE - Conseiller indépendant, M. Patrick HOORNAERT – Conseiller centriste**

➢ **6 «abstentions » : Groupe Dieppe Ensemble, Mme Danièle THETIOT – Conseillère indépendante.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire